



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE BOISBRIAND

#### SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUILLET 2017

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Boisbriand, tenue le 4 juillet 2017 à 19 h 30 et à laquelle sont présents les membres du conseil: MME LYNE LEVERT, M. ÉRICK RÉMY, MME CHRISTINE BEAUDETTE, M. JONATHAN THIBAUT, M. DENIS HÉBERT, M. MARIO LAVALLÉE, MME LORI DOUCET formant quorum sous la présidence de madame la mairesse MARLENE CORDATO.

Le directeur général et la greffière sont présents.

Monsieur le conseiller Daniel Kaeser a motivé son absence.

Madame la mairesse Marlene Cordato invite les citoyens à garder un moment de réflexion en mémoire des personnes suivantes :

- Monsieur Jean-Pierre Grenier, décédé le 5 juin à l'âge de 70 ans;
- Monsieur Gilles Ouimet, décédé le 8 juin à l'âge de 66 ans;
- Madame Rachelle Gariépy, décédée le 23 juin à l'âge de 70 ans.

#### **RÉSOLUTION 2017-07-381 ORDRE DU JOUR**

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT  
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

Adoptée

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

Au cours de la période de questions allouée au début de la séance ordinaire, des questions ont été adressées au conseil par les citoyens présents et portent sur les sujets suivants :

##### **Monsieur Perugino**

- Problèmes occasionnés par un arbre appartenant à un voisin.

##### **Monsieur Denis Thibodeau**

- Projet d'acquisition de terrains par la Ville dans le secteur inondable;
- Deuxième couche d'asphalte sur la rue Diane-Juster.

**RÉSOLUTION 2017-07-382**  
**SÉANCE D'INFORMATION – PROJET DE RÈGLEMENT RV-1447-016**

La mairesse Madame Marlene Cordato invite le conseiller, Mario Lavallée, vice-président du Comité consultatif d'urbanisme et du développement économique à expliquer les dispositions du règlement suivant et les conséquences de son adoption :

Projet de règlement RV-1447-016 modifiant le Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale par l'établissement de dispositions particulières aux zones I-1 223, I-1 409, I-1 501 et I-1 502.

Période de questions

Après avoir expliqué le premier Projet de règlement RV-1447-016, les citoyens présents dans la salle sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur ses dispositions.

**RÉSOLUTION 2017-07-383**  
**AUDITION ET DÉCISION D'UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**  
**– BÂTIMENT RÉSIDENTIEL – 21, RUE BETH-HALEVY – LOT 2 502 808 –**  
**– ZONE P-3 516 – DOSSIER 1704-DM-308**

Monsieur le conseiller Mario Lavallée, vice-président du Comité consultatif d'urbanisme et du développement économique, explique la demande de dérogation mineure relative au bâtiment résidentiel situé au 21, rue Beth-Halevy sur le lot 2 502 808 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, dans la zone P-3 516 visant à réduire la marge avant à 3,20 mètres entre le bâtiment et la ligne de lot, représentant une dérogation de 1,80 mètre, soit 36 % inférieure à la marge minimale de 5 mètres prescrite à la grille des usages et normes du Règlement RV-1441 sur le zonage pour cette zone.

Après avoir exposé la demande, les citoyens présents sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET  
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'établir à 3,20 mètres la marge avant entre le bâtiment et la ligne de lot pour le bâtiment résidentiel situé au 21, rue Beth-Halevy sur le lot 2 502 808 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-07-384**  
**AUDITION ET DÉCISION D'UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**  
**– BÂTIMENT RÉSIDENTIEL – 185, 6<sup>E</sup> AVENUE – LOT 3 006 211 – ZONE**  
**R-1 111 - DOSSIER 1705-DM-309**

Monsieur le conseiller Mario Lavallée, vice-président du Comité consultatif d'urbanisme et du développement économique, explique la demande de dérogation mineure relative au bâtiment résidentiel situé au 185, 6<sup>e</sup> Avenue

sur le lot 3 006 211 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, dans la zone R-1 111 visant à réduire la marge latérale à 1,05 mètre entre l'abri d'auto et la ligne de lot, représentant une dérogation de 0,15 mètre, soit 12,5 % inférieure à la marge minimale de 1,2 mètre prescrite à l'article 104 du Règlement RV-1441 sur le zonage.

Après avoir exposé la demande, les citoyens présents sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET  
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'établir à 1,05 mètre la marge latérale entre l'abri d'auto et la ligne de lot pour la propriété située au 185, 6<sup>e</sup> Avenue sur le lot 3 006 211 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-07-385  
AUDITION ET DÉCISION D'UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE  
– BÂTIMENT RÉSIDENTIEL – 219, AVENUE CAUMARTIN – LOT  
2 105 483 – ZONE R-1 278 - DOSSIER 1705-DM-311**

Monsieur le conseiller Mario Lavallée, vice-président du Comité consultatif d'urbanisme et du développement économique, explique la demande de dérogation mineure relative au bâtiment résidentiel situé au 219, avenue Caumartin sur le lot 2 105 483 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, dans la zone R-1 278 visant à réduire la marge latérale à 1,04 mètre entre l'abri d'auto et la ligne de lot, représentant une dérogation de 0,16 mètre, soit 13 % inférieure à la marge minimale de 1,2 mètre prescrite à l'article 104 du Règlement RV-1441 sur le zonage.

Après avoir exposé la demande, les citoyens présents sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET  
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'établir à 1,04 mètre la marge latérale entre l'abri d'auto et la ligne de lot pour la propriété située au 219, avenue Caumartin sur le lot 2 105 483 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-07-386  
AUDITION ET DÉCISION D'UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE  
– BÂTIMENT RÉSIDENTIEL – 240, RUE PELLERIN – LOT 3 006 251 –  
ZONE R-1 111 - DOSSIER 1705-DM-312**

Monsieur le conseiller Mario Lavallée, vice-président du Comité consultatif d'urbanisme et du développement économique, explique la demande de dérogation mineure relative au bâtiment résidentiel situé au 240, rue Pellerin

sur le lot 3 006 251 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, dans la zone R-1 111 visant à réduire la marge avant à 6,36 mètres entre le bâtiment et la ligne de lot, représentant une dérogation de 0,64 mètre, soit 9,14 % inférieure à la marge minimale de 7 mètres prescrite à la grille des usages et normes du Règlement RV-1441 sur le zonage pour cette zone.

Après avoir exposé la demande, les citoyens présents sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET  
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'établir à 6,36 mètres la marge avant entre le bâtiment et la ligne de lot pour le bâtiment résidentiel situé au 240, rue Pellerin sur le lot 3 006 251 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-07-387**  
**AUDITION ET DÉCISION D'UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**  
**– BÂTIMENT RÉSIDENTIEL – 3214, RUE BRÉBEUF – LOT 2 504 248 –**  
**ZONE R-1 416 - DOSSIER 1705-DM-313**

Monsieur le conseiller Mario Lavallée, vice-président du Comité consultatif d'urbanisme et du développement économique, explique la demande de dérogation mineure relative au bâtiment résidentiel situé au 3214, rue Brébeuf sur le lot 2 504 248 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, dans la zone R-1 416 visant à réduire la marge latérale à 0,64 mètre entre le bâtiment accessoire (garage détaché) et la ligne de lot, représentant une dérogation de 0,56 mètre, soit 47 % inférieure à la marge minimale de 1,2 mètre prescrite au Règlement RV-1441 sur le zonage.

Après avoir exposé la demande, les citoyens présents sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET  
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'établir à 0,64 mètre la marge latérale entre le bâtiment accessoire (garage détaché) et la ligne de lot pour la propriété située au 3214, rue Brébeuf sur le lot 2 504 248 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-07-388  
AUDITION ET DÉCISION D'UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE  
– BÂTIMENT RÉSIDENTIEL – 16, RUE LAPOINTE – LOTS 2 110 003,  
2 108 216, 2 110 004 – ZONE R-1 210 - DOSSIER 1705-DM-314**

Monsieur le conseiller Mario Lavallée, vice-président du Comité consultatif d'urbanisme et du développement économique, explique la demande de dérogation mineure relative au bâtiment résidentiel situé au 16, rue Lapointe sur les lots 2 110 003, 2 108 216, 2 110 004 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, dans la zone R-1 210 visant à réduire la marge latérale gauche à 0,5 mètre entre le bâtiment et la ligne de lot, représentant une dérogation de 1,5 mètre, soit 75 % inférieure à la marge minimale de 2 mètres prescrite à la grille des usages et normes du Règlement RV-1441 sur le zonage pour cette zone.

Après avoir exposé la demande, les citoyens présents sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET  
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'établir à 0,5 mètre la marge latérale gauche entre le bâtiment et la ligne de lot pour le bâtiment résidentiel situé au 16, rue Lapointe sur les lots 2 110 003, 2 108 216, 2 110 004 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-07-389  
PROCÈS-VERBAUX – SÉANCES DU CONSEIL**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY  
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2017 et celui de la séance extraordinaire du 15 juin 2017.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-07-390  
RÈGLEMENT RV-478-13 – ADOPTION**

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), le règlement a été précédé d'un avis de motion donné à la séance du conseil le 6 juin 2017;

ATTENDU que la présidente de la séance a mentionné l'objet et la portée du règlement;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE  
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'adopter le Règlement RV-478-13 modifiant le Règlement RV-478 concernant les tranchées dans la voie publique ainsi que le raccordement d'égouts sanitaire, pluvial et d'aqueduc.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-07-391  
RÈGLEMENT RV-1441-056 - ADOPTION**

ATTENDU qu'aucune requête valide n'a été déposée demandant de soumettre le projet de règlement à l'approbation par les personnes habiles à voter;

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), le règlement a été précédé d'un avis de motion donné à la séance du conseil le 6 juin 2017;

ATTENDU que la présidente de la séance a mentionné l'objet et la portée du règlement;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE  
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'adopter le Règlement RV-1441-056 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage en ce qui a trait à l'aménagement d'une aire de stationnement extérieure pour les courtiers automobiles.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-07-392  
RÈGLEMENT RV-1441-057 – DÉPÔT DE REQUÊTES**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE  
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

DE prendre acte du dépôt de trois (3) requêtes non valides par des personnes habiles à voter des zones R-1 218, R-1 233 et R-2 233-1.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-07-393  
RÈGLEMENT RV-1441-057 - ADOPTION**

ATTENDU qu'aucune requête valide n'a été déposée demandant de soumettre le projet de règlement à l'approbation par les personnes habiles à voter;

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), le règlement a été précédé d'un avis de motion donné à la séance du conseil le 6 juin 2017;

ATTENDU que la présidente de la séance a mentionné l'objet et la portée du règlement;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE  
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'adopter le Règlement RV-1441-057 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage par la création des zones R-1 233-2, P-2 233-3 et P-1 233-4 à même les zones R-1 233 et R-2 233-1 et par l'établissement de leurs dispositions particulières.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-07-394**  
**RÈGLEMENT RV-1441-059 – ADOPTION DU SECOND PROJET**

ATTENDU que le premier Projet de règlement RV-1441-059 a été adopté par le conseil municipal au cours de la séance du 2 mai 2017, suivant la résolution 2017-05-252;

ATTENDU qu'une assemblée publique sur le Projet de règlement a été tenue le 6 juin 2017;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE  
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'adopter le second Projet de règlement RV-1441-059 modifiant les articles 86 et 169 du Règlement RV-1441 sur le zonage.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-07-395**  
**RÈGLEMENT RV-1441-060 – ADOPTION DU PROJET**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE  
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'adopter le Projet de règlement RV-1441-060 modifiant l'article 242 du Règlement RV-1441 sur le zonage ayant trait aux enseignes publicitaires de type autoroutier.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-07-396**  
**RÈGLEMENT RV-1447-016 – ADOPTION**

ATTENDU qu'une assemblée publique sur le Projet de règlement a été tenue le 4 juillet;

ATTENDU que le règlement n'est pas assujéti au processus d'approbation des personnes habiles à voter;

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), le règlement a été précédé d'un avis de motion donné à la séance du conseil le 6 juin 2017;

ATTENDU que la présidente de la séance a mentionné l'objet et la portée du règlement;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE  
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'adopter le Règlement RV-1447-016 modifiant le Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale par l'établissement de dispositions particulières aux zones I-1 223, I-1 409, I-1 501 et I-1 502.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-07-397**  
**RÈGLEMENT RV-1447-017 – ADOPTION DU PROJET**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE  
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'adopter le Projet de règlement RV-1447-017 modifiant des dispositions du Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale applicables à une partie des zones R-1 302, R-1 303 et R-2 303-1.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-07-398**  
**RÈGLEMENT RV-1590-2 – ADOPTION**

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), le règlement a été précédé d'un avis de motion donné à la séance du conseil le 6 juin 2017;

ATTENDU que la présidente de la séance a mentionné l'objet et la portée du règlement;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE  
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'adopter le Règlement RV-1590-2 modifiant le Règlement RV-1590 sur le service de collecte des matières résiduelles.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-07-399  
PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT  
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

DE prendre acte du dépôt par la greffière des certificats attestant de la tenue de la procédure d'enregistrement du 27 juin 2017 pour les règlements suivants :

Règlement RV-1602-1 modifiant le Règlement RV-1602 pourvoyant à la contribution de la Ville aux travaux de la station de purification d'eau de Sainte-Thérèse et à son financement par emprunt.

Règlement RV-1619 décrétant des travaux de pavage, de bordures et d'éclairage sur la rue Yvonne-Lacroix et leur financement par emprunt.

Règlement RV-1620 décrétant des travaux d'aménagement d'un sentier piétonnier et leur financement par emprunt.

Règlement RV-1621 décrétant des travaux de réaménagement de plateaux sportifs au parc Pellerin et leur financement par emprunt.

Règlement RV-1622 décrétant des travaux de réfection au poste de pompage Curé-Boivin et autorisant un emprunt à cette fin.

Adoptée

**PRÉSENTATION ET AVIS DE MOTION 2017-07-400  
RÈGLEMENT RV-1441-059**

La présidente de la séance, madame la mairesse Marlene Cordato, présente le projet de règlement.

Monsieur le conseiller Denis Hébert donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente du Règlement RV-1441-059 modifiant les articles 86 et 169 du Règlement RV-1441 sur le zonage.

**PRÉSENTATION ET AVIS DE MOTION 2017-07-401  
RÈGLEMENT RV-1623**

Monsieur le conseiller Denis Hébert présente le projet de règlement et donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente du Règlement RV-1623 prévoyant l'établissement de plans et devis pour le renouvellement d'infrastructures et décrétant un emprunt à cette fin.

**PRÉSENTATION ET AVIS DE MOTION 2017-07-402  
RÈGLEMENT RV-1624**

Monsieur le conseiller Denis Hébert présente le projet de règlement et donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente du Règlement RV-1624 décrétant l'achat de véhicules et d'équipements de sauvetage et leur financement par emprunt.

**RÉSOLUTION 2017-07-403  
DÉPÔT DE LA LISTE DES AUTORISATIONS DE DÉPENSES**

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE  
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

DE prendre acte du dépôt de la liste des autorisations de dépenses approuvées par le directeur général et les directeurs de service dressée conformément au Règlement RV-1497 pour la période du 12 mai au 8 juin 2017.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-07-404  
SOMMAIRE MENSUEL DES DÉBOURSÉS**

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE  
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

DE prendre acte du dépôt par la trésorière du sommaire mensuel des déboursés pour la période du 16 mai au 15 juin 2017 montrant un total des activités de 4 311 000,98 \$ tel que soumis.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-07-405  
LISTE DES CERTIFICATS DE PAIEMENT**

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE  
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'accepter la liste des certificats de paiement, telle que préparée par le Service du génie en date du 14 juin 2017 et révisée le 19 juin 2017, montrant un total de 287 757,18 \$ et d'en autoriser le paiement.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-07-406  
SOUMISSIONS – TRAVAUX DE SCHELLEMENT DE FISSURES SUR  
DIVERSES RUES – CONTRAT 2017-1563 – RÈGLEMENT RV-1453**

ATTENDU qu'à la suite d'une demande de soumissions sur invitation pour les travaux de scellement de fissures sur diverses rues, la Ville a reçu les offres suivantes :

NOM ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES	MONTANT DU PRIX UNITAIRE (taxes incluses)
<b>Environnement Routier NRJ inc.</b> 23, avenue Milton Lachine (Québec) H8R 1K6	<b>1,21 \$</b>
<b>Le Groupe Lefebvre M.R.P. inc.</b> 210, rue Roy Saint-Eustache (Québec) J7R 5R6	<b>1,37 \$</b>
<b>7006098 Canada inc.</b> 471-A, boulevard Saint-René Est Gatineau (Québec) J8P 8A5	<b>1,58 \$</b>

ATTENDU la recommandation du Service du génie du 7 juin 2017;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET  
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

De prendre acte du dépôt du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé en date du 30 mai 2017.

D'accepter l'offre d'Environnement routier NRJ inc. au montant de 1,21 \$ le mètre linéaire pour un total ne devant pas dépasser 40 000 \$, taxes incluses, étant la plus basse soumission conforme pour les travaux de scellement de fissures sur diverses rues, contrat 2017-1563.

D'imputer la dépense au Règlement RV-1453.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-07-407**  
**SOUSSIONS – SERVICE DE CONCIERGERIE DE L'HÔTEL DE VILLE**  
**ET DES ESPACES COMMUNS DE L'ÉDIFICE – CONTRAT 2017-1569**

ATTENDU qu'à la suite d'une demande de soumissions sur invitation pour le service de conciergerie de l'hôtel de ville et des espaces communs de l'édifice, la Ville a reçu les offres suivantes :

NOM ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES	MONTANT (taxes incluses)
<b>Entretien Nettoibec enr.</b> 248, croissant Châtelois Boisbriand (Québec) J7G 2L7	<b>57 999,96 \$</b>
<b>9251-8679 Québec inc. / Service Net plus</b> 367, rue Bertrand Rosemère (Québec) J7A 1Y5	<b>61 771,38 \$</b>

ATTENDU la recommandation du Service des travaux publics du 16 juin 2017;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT  
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

De prendre acte du dépôt du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé en date du 13 juin 2017.

D'accepter l'offre d'Entretien Nettoibec enr. au montant de 57 999,96 \$ taxes incluses, étant la plus basse soumission conforme pour le service de conciergerie de l'hôtel de ville et des espaces communs de l'édifice, pour la période du 1<sup>er</sup> août 2017 au 31 juillet 2018, contrat 2017-1569.

D'imputer la dépense aux postes budgétaires 02 810 20 535 et 02 811 20 535.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-07-408**  
**SOUSSIONS – ACQUISITION D'UN VÉHICULE DE MARQUE NISSAN**  
**LEAF 2017 – CONTRAT 2017-1574**

ATTENDU qu'à la suite d'une demande de soumissions publiques pour l'acquisition d'un véhicule de marque Nissan Leaf 2017, la Ville n'a reçu aucune offre;

ATTENDU la recommandation du Service de sécurité incendie du 21 juin 2017;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY  
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de carence dressé en date du 20 juin 2017.

D'autoriser le Service de sécurité incendie à reprendre le processus par un appel d'offres sur invitation.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-07-409**  
**SOUSSIONS – ASSURANCES COLLECTIVES DES EMPLOYÉS DE LA**  
**VILLE DE BOISBRIAND – CONTRAT 2017-1570**

ATTENDU qu'à la suite d'une demande de soumissions publiques pour le contrat d'assurances collectives des employés de la Ville de Boisbriand, la Ville a reçu la soumission suivante :

NOM ET ADRESSE DU SOUMISSIONNAIRE	MONTANT (taxes incluses)
<b>SSQ, Société d'assurance-vie inc.</b> Succursale de Sainte-Foy 2525, boulevard Laurier, CP 10500 Québec (Québec) G1V 4H6	<b>127 721,53 \$</b>

ATTENDU le rapport des consultants BFL Canada services conseils inc. du 28 juin 2017;

ATTENDU la recommandation du Service des ressources humaines et de la paie du 28 juin 2017;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE  
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

De prendre acte du dépôt du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé en date du 13 juin 2017.

D'accepter l'offre de SSQ Société d'assurance-vie inc., au montant mensuel de 127 721,53 \$, toutes taxes comprises, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017, d'une durée maximale de 60 mois avec un premier renouvellement au 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour le contrat des assurances collectives des employés de la Ville numéro 2017-1570.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-07-410**  
**ORGANISATION MUNICIPALE DE SÉCURITÉ CIVILE -**  
**ORGANIGRAMME**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT  
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'approuver la mise à jour de l'organigramme de l'organisation municipale de sécurité civile du 27 juin 2017.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-07-411  
TRAVAUX DE RÉFECTION DU BOULEVARD DE LA GRANDE-ALLÉE,  
ENTRE L'AVENUE DES GRANDES TOURELLES (SUD) ET LE CHEMIN  
DE FER – COÛT FINAL DES TRAVAUX**

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT  
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

DE confirmer au ministère des Transports que le coût total des travaux de réfection du boulevard de la Grande-Allée, entre l'avenue des Grandes Tourelles (sud) et le chemin de fer, s'élève à la somme de 2 785 997,05 \$ toutes taxes comprises, excluant les travaux d'éclairage et de feux de signalisation à venir au montant de 34 664,96 \$ toutes taxes comprises.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-07-412  
AUTORISATION – « MON DOSSIER POUR LES ENTREPRISES »**

ATTENDU que Revenu Québec a changé son portail « Clic Revenu » pour « Mon dossier pour les entreprises »;

ATTENDU qu'un responsable des services électroniques doit être désigné pour pouvoir continuer d'accéder aux services de gestion des procurations, des autorisations, de même qu'aux services de gestion des comptes utilisateurs de « Mon dossier pour les entreprises »;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE  
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'autoriser madame Lisette Dussault, directrice et trésorière au Service de la trésorerie à :

- inscrire la Ville aux fichiers de Revenu Québec;
- gérer l'inscription de la Ville à clicSÉCUR — Entreprises;
- gérer l'inscription de l'entreprise à « Mon dossier pour les entreprises » et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de « Mon dossier pour les entreprises », notamment en donnant aux utilisateurs de la Ville, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;
- consulter le dossier de la Ville et à agir au nom et pour le compte de la Ville, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de la Ville pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-07-413  
CONTRÔLE DES DÉBORDEMENTS DES EAUX USÉES POUR  
L'AUGMENTATION DE PRODUCTION – 4095, RUE LAVOISIER –  
ENGAGEMENTS DE LA VILLE**

ATTENDU que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) a établi de nouvelles exigences pour le contrôle des débordements des réseaux d'égout;

ATTENDU que le ministère n'autorise aucun projet susceptible de faire augmenter la fréquence des débordements des égouts sanitaires, domestiques ou pseudo-domestiques sans que le requérant n'ait prévu des mesures compensatoires au préalable;

ATTENDU que l'attestation de la Ville doit spécifier que le projet décrit est prévu dans le plan de gestion des débordements en cours d'élaboration et doit présenter un bilan des débits autorisés par le ministère et des débits autorisés par la municipalité (redéveloppement) à l'intérieur du territoire visé par le plan de gestion des débordements et des dérivations;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET  
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

DE s'engager à mettre en place un plan de mesures compensatoires afin de retirer un volume d'eaux usées de 90 m<sup>3</sup>/d (1,04 l/s) à ce que générera l'augmentation de production du 4095, rue Lavoisier (Les produits alimentaires Berthelet inc.) dans le délai prescrit par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC).

DE transmettre au ministère un plan de gestion des débordements, signé par un ingénieur, décrivant les mesures compensatoires à mettre en œuvre pour ne pas augmenter la fréquence des débordements et des dérivations observée sur l'ensemble ou sur une partie de son territoire.

D'assurer la réalisation des mesures compensatoires décrites dans le plan de gestion des débordements selon l'échéancier à convenir avec le ministère.

De tenir à jour un bilan annuel des débits ajoutés et retirés à l'intérieur de chacun des bassins de drainage visés par le plan des gestions des débordements, y compris ceux liés au redéveloppement.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-07-414  
AUTORISATION – TRAVAUX DE MISE À NIVEAU AU POSTE DE  
POMPAGE FILION**

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT  
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'autoriser la firme EFEL Experts-Conseils inc. à solliciter auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques une autorisation pour la réalisation des travaux de mise à niveau du poste de pompage Filion et transmettre une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux.

D'obtenir de la firme EFEL Experts-Conseils inc., l'engagement à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, lorsque les travaux seront terminés, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité desdits travaux avec l'autorisation accordée.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-07-415  
CONTRAT D'ENTRETIEN ET DE SOUTIEN DES LOGICIELS D'ACCEO  
SOLUTIONS INC. – 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2017 – SIGNATURE  
D'UNE MODIFICATION AU CONTRAT**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY  
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'accepter la demande de modification proposée par Acceo Solutions inc. au contrat d'entretien et de soutien des logiciels octroyé suivant la résolution 2016-12-643.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant ainsi que la greffière à signer, au nom de la Ville, la proposition d'amendement ou tout document nécessaire ou utile, consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-07-416  
NOMINATION D'UN JUGE À LA COUR MUNICIPALE – DEMANDE À LA  
MINISTRE DE LA JUSTICE**

ATTENDU que l'Honorable André Hotte, juge à la cour municipale de Boisbriand, a informé la Ville qu'il cessera d'exercer ses fonctions le 28 juin 2018;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 42 de la Loi sur les cours municipales (RLRQ, c. C-72.01), la Ville est tenue d'en aviser la ministre de la Justice et le juge en chef adjoint de la Cour du Québec et responsable des cours municipales dans les meilleurs délais;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE  
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

DE demander à la ministre de la Justice du Québec de procéder sans délai, à l'ouverture d'un concours relatif à la nomination d'un nouveau juge à la cour municipale de Boisbriand.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-07-417  
FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT DE LA COLLECTION  
DOCUMENTAIRE À LA BIBLIOTHÈQUE – REMPLACEMENT DE LA  
RÉSOLUTION 2017-06-353**

ATTENDU qu'en vertu de l'appel de projets lancé par le ministère de la Culture et des Communications pour le développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2017-2018, la Ville de Boisbriand a déposé une demande d'aide financière;

ATTENDU que dans son programme d'aide financière au développement des collections documentaires, le ministère de la Culture et des Communications veut s'assurer de l'engagement des autorités compétentes à autofinancer l'aide financière à recevoir pour le développement de la collection documentaire papier et numérique;

ATTENDU que la Ville de Boisbriand a déjà prévu au budget 2017 la somme totale de 163 901 \$ pour l'acquisition de documents et de ressources numériques;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT  
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

DE confirmer l'engagement de la Ville de Boisbriand à autofinancer entièrement l'aide financière à recevoir du ministère de la Culture et des Communications, au financement du développement de la collection de la Bibliothèque de Boisbriand pour 2017-2018.

D'abroger la résolution 2017-06-353 adoptée le 6 juin 2017.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-07-418  
PÊCHE SUR GLACE – HIVER 2017-2018 – RECONDUCTION DU  
PROJET**

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT  
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

DE reconduire le projet d'encadrement de la pêche sur glace pour la saison hivernale 2017-2018 selon la même procédure mise en place à la dernière saison prévue au rapport du 21 juin 2017.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-07-419  
AUTORISATION – VENTE ET CONSOMMATION DE BOISSONS  
ALCOOLISÉES**

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE  
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'autoriser la vente et la consommation de boissons alcoolisées au parc Charbonneau, lors de la tenue de deux événements de fin de saison tenus du 9 au 27 août 2017 ou jusqu'au 28 août en cas de pluie et du 7 au 10 septembre 2017 ou jusqu'aux 11 et 12 septembre en cas de pluie, organisés par l'organisme ABCB, conditionnellement à l'obtention d'un permis pour vente de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec.

Les boissons alcoolisées devront être servies dans des verres de plastique et l'Association devra assurer une surveillance.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-07-420  
AUTORISATION – VENTE ET CONSOMMATION DE BOISSONS  
ALCOOLISÉES**

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE  
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'autoriser l'Association du hockey mineur de Boisbriand et de Sainte-Thérèse à obtenir un permis de vente de boissons alcoolisées à proximité de la patinoire 1 et pour la consommation dans les gradins des patinoires 1 et 2 de l'aréna de Boisbriand lors des événements spéciaux de l'Association et lors des joutes de l'équipe Junior AA, selon le calendrier soumis pour la saison 2017-2018.

Les boissons alcoolisées devront être servies dans des verres de plastique et l'Association devra assurer une surveillance constante des lieux.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-07-421  
AUTORISATION – VENTE ET CONSOMMATION DE BOISSONS  
ALCOOLISÉES – PARC RENÉ-LÉVESQUE**

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE  
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'autoriser madame Dominique Labelle à tenir une joute amicale de balle molle au parc René-Lévesque, le 12 août 2017 de 15 h à 18 h.

D'autoriser madame Labelle à obtenir un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux pour vendre et servir des boissons alcooliques.

DE permettre à cette occasion la consommation de boissons alcooliques dans des contenants de plastique uniquement et de charger la responsable d'en contrôler l'utilisation.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-07-422  
APPUI – CENTRE DE PRÉVENTION DU SUICIDE LE FAUBOURG –  
APPELS DE NUIT**

ATTENDU la décision du ministère de la Santé et des Services sociaux de transférer les appels entrants provenant des Laurentides la nuit au 1 866 APPELLE vers la ligne Info-Social (811) de l'Estrie, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017;

ATTENDU que le partenariat établi depuis plus de dix (10) ans avec un autre Centre de prévention du suicide (CPS) est efficient et comporte des mécanismes de collaboration bien établis, fluides, efficaces, peu coûteux et qui ne présentent aucun problème connu;

ATTENDU que les deux organismes offrent une réponse humaine immédiate de qualité équivalente, basée sur la même approche, par des intervenants spécialisés en intervention auprès des personnes suicidaires, consacrant 100 % de leur temps de travail à la problématique du suicide, supervisés et soutenus de manière régulière et bénéficiant d'une formation continue leur permettant d'être toujours à la fine pointe des meilleures pratiques;

ATTENDU que les deux organismes partagent une culture similaire qui favorise que les échanges se fassent d'égal à égal, permettant une excellente connaissance des pratiques propres au Centre de prévention du suicide de prévention du suicide le Faubourg (CPSF) comme son offre de services spécifique, les liens entretenus avec les différents organismes de la région, les façons d'accéder aux mesures d'urgence sur les différentes parties du territoire;

ATTENDU que ce lien entre les deux organismes favorise une connaissance des personnes appelantes qui permet de s'adapter aux besoins particuliers en personnalisant les façons d'intervenir de façon cohérente, harmonieuse et sécuritaire dans le meilleur intérêt des personnes;

ATTENDU que les personnes qui communiquent avec le 1 866 APPELLE sont en détresse, souvent épuisées, à bout de ressources, voire même en état de crise ou en danger et que la stabilité du service est dans leur intérêt;

ATTENDU que les personnes qui composent le 1 866 APPELLE font le choix de s'adresser à un organisme spécialisé en prévention du suicide et ne s'attendent pas à joindre l'Info-Social qui est appelé à travailler une grande diversité de problématiques;

ATTENDU que la population des Laurentides se verrait obtenir une diminution de services la nuit en prévention suicide qui n'aurait pas lieu sans ce transfert;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET  
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

D'appuyer la demande de statu quo présentée par le Centre de prévention du suicide le Faubourg pour la réponse aux appels des Laurentides du 1 866 APPELLE.

DE transmettre la présente résolution à la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie, madame Lucie Charlebois, ainsi qu'au Centre de prévention du suicide le Faubourg

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-07-423**  
**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – MAISON DES JEUNES SODARRID**

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT  
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'accorder une aide financière de 20 000 \$ pour soutenir l'offre de service de la Maison des jeunes Sodarrid de Boisbriand.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 110 00 991.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-07-424**  
**ADHÉSION 2017-2018 – CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY  
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'autoriser le renouvellement de l'adhésion de la Ville à la Chambre de commerce et d'industrie Thérèse-De Blainville pour la période de septembre 2017 à août 2018, au montant de 4 403,58 \$ toutes taxes comprises qui comprend l'adhésion ainsi que des billets et commandites pour divers événements.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer une entente consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

D'imputer la somme de 206,96 \$ toutes taxes comprises pour les frais de l'adhésion au poste budgétaire 02 110 00 494.

D'imputer la somme de 3 106,63 \$ toutes taxes comprises pour le coût d'achat des billets pour divers événements au poste budgétaire 02 110 00 310.

D'imputer la somme de 1 090 \$ non taxable pour l'achat des commandites au poste budgétaire 02 110 00 310.

Adoptée

#### **RÉSOLUTION 2017-07-425 STATISTIQUES DES PERMIS DE CONSTRUCTION**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE  
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'accuser réception du rapport des statistiques des permis de construction émis au cours du mois de mai 2017 montrant un total mensuel de 3 989 683 \$ et un cumulatif de 21 746 051 \$.

Adoptée

#### **RÉSOLUTION 2017-07-426 GUIDE D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR COMMERCIAL DU FAUBOURG BOISBRIAND – DEMANDE DE MODIFICATION**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT  
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 14 juin 2017 portant le no R-17-CU-2882, la demande de modification du Guide d'aménagement et de développement du secteur commercial du Faubourg Boisbriand afin d'autoriser l'implantation d'une station-service pour le commerce COSTCO sur le lot 3 934 399, du cadastre du Québec, dans la zone C-3 405 du Règlement RV-1441 sur le zonage.

Cette approbation est conditionnelle à la :

- permutation du poste d'essence avec le stationnement additionnel;
- mise en place d'un système de récupération des vapeurs d'essence;
- mise en place d'un système d'éclairage du site ayant la certification ciel noir «Dark-Sky friendly»;
- mise en place d'une zone tampon composée d'un écran vert avec propriétés acoustiques.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-07-427**  
**PLAN D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE (PAE) – SOCIÉTÉ**  
**IMMOBILIÈRE WILFRID ET GUY DION S.E.N.C.**

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT  
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 14 juin 2017 portant le no R-17-CU-2881, la demande d'adoption du plan d'aménagement d'ensemble (PAE) pour la Société Immobilière Wilfrid et Guy Dion s.e.n.c. pour le projet résidentiel à être implanté sur le lot 4 680 993 du cadastre du Québec dans la zone R-3 483 du Règlement RV-1441 sur le zonage.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-07-428**  
**FAUCHAGE DE L'HERBE HAUTE – TERRAINS VACANTS OU**  
**CONSTRUITS**

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE  
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'autoriser, conformément au Règlement RV-1355-2 sur la qualité de vie, le Service des travaux publics à procéder au fauchage de l'herbe haute sur les terrains vacants ou construits inscrits à la liste du 21 juin 2016.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-07-429**  
**APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –**  
**ENSEIGNE MURALE – FITONE ENTRAÎNEMENT FONCTIONNEL – 42,**  
**CHEMIN DE LA GRANDE-CÔTE – ZONE C-2 107**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET  
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 14 juin 2017 portant le no R-17-CU-2886 et conformément au Règlement RV\_1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de certificat d'autorisation pour une enseigne murale pour FitOne Entraînement Fonctionnel situé au 42, chemin de la Grande-Côte, dans la zone C-2 107 du Règlement RV-1441 sur le zonage, détaillée aux plans et simulation de l'enseigne murale, préparés par Enseignes AGSIGNS, révisés en date du 15 juin 2017.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-07-430  
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –  
ENSEIGNES MURALE ET SUR POTEAU – RESTAURANT  
L'EGGSPRESS – 990, BOULEVARD DE LA GRANDE-ALLÉE – ZONE  
C-2 159**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET  
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 7 juin 2017 portant le no R-17-CU-2879 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de certificat d'autorisation pour le projet d'affichage pour le restaurant L'Eggspress situé au 990, boulevard de la Grande-Allée, dans la zone C-2 259 du Règlement RV-1441 sur le zonage, détaillée aux plans et coupes des enseignes (murale et détachée sur poteau) avec détails et superficies d'affichage, préparés par Les Enseignes Professionnelles, en date du 26 avril 2017.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-07-431  
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –  
ENSEIGNES MURALES – MÉCANOPRO – 4003, RUE ALFRED-  
LALIBERTÉ – ZONE I-2 472**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET  
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 7 juin 2017 portant le no R-17-CU-2878 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de certificat d'autorisation pour le projet d'affichage pour MECANOPRO situé au 4003, rue Alfred-Laliberté, dans la zone I-2 472 du Règlement RV-1441 sur le zonage, détaillée aux simulations, élévations et coupe des enseignes projetées, préparées par Posimage et datées des 19 et 23 mai 2017.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-07-432  
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –  
ENSEIGNE SUR POTEAU – CLINIQUE UNIVERSELLE – 302, CHEMIN  
DE LA GRANDE-CÔTE – ZONE P-3 218-1**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET  
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 7 juin 2017 portant le no R-17-CU-2877 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de certificat d'autorisation pour une enseigne sur poteau pour la Clinique Universelle située au 302, chemin de la Grande-Côte, dans la zone P-3 218-1 du Règlement RV-1441 sur le zonage,

détaillée aux simulations, élévations et profil de l'enseigne projetée, préparés par Zone Enseignes + Éclairage, datés du 3 avril 2017 et comportant 2 pages.

Cette approbation est conditionnelle à :

- la signature et à l'approbation d'un bail d'occupation du domaine public pour une partie du lot 2 106 463;
- l'approbation de la demande d'exemption de fournir deux (2) unités de stationnement.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-07-433**  
**APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION –**  
**CARRÉ FAUBOURG – PHASE I – 1035, RUE DES FRANCS-BOURGEOIS**  
**– ZONE R-3 407**

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT  
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 14 juin 2017 portant le no R-17-CU-2883 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ainsi qu'au Guide d'aménagement et de développement du secteur à dominante résidentielle du Faubourg Boisbriand, la demande de permis de construction pour la Phase I du projet Carré Faubourg à être implantée au 1035, rue des Francs-Bourgeois sur le lot 4 206 421 du cadastre du Québec dans la zone R-3 407 du Règlement RV-1441 sur le zonage, détaillée aux documents suivants :

- plan d'architecture et simulations visuelles, préparés par Lafond architecte, datés du 13 juin 2017;
- plan d'aménagement paysager, préparé par Dubuc Architectes Paysagistes, daté du 24 mai 2017;
- panneau d'échantillons de matériaux.

Cette approbation est conditionnelle :

- au dépôt d'une garantie financière de 75 000 \$ pour l'aménagement paysager et l'aménagement complet du débarcadère;
- à la signature d'une entente sur la collecte des matières résiduelles.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-07-434**  
**APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION –**  
**BÂTIMENT RÉSIDENTIEL – 130, RUE JEAN-PIERRE-FERLAND – ZONE**  
**R-1 209-2**

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT  
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 7 juin 2017 portant le no R-17-CU-2867 et conformément au

Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de permis de construction pour la maison unifamiliale isolée à être implantée au 130, rue Jean-Pierre-Ferland, sur le lot 3 894 223 du cadastre du Québec, dans la zone R-1 209-2 du Règlement RV-1441 sur le zonage, détaillée aux documents suivants :

- plan d'architecture, préparé par Nantel Consultant, daté du 12 juin 2017;
- plan d'implantation, préparé par Legault Trudeau arpenteurs-géomètres, daté du 4 mai 2017;
- plan d'aménagement paysager, préparé par Courchesne architecte paysagiste, daté du 24 mai 2017;
- simulation visuelle;
- panneau d'échantillons des matériaux.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-07-435  
APPROBATION – CONCEPT ARCHITECTURAL – MAISON MODÈLE  
« LES BERGES » - REFUS AJOUT D'UNE COULEUR À LA LISTE  
AUTORISÉE – RUE YVONNE-LACROIX – ZONE R-1 303 ET R-2 303-1**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY  
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 7 juin 2017 portant le numéro R-17-CU-2863 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande d'approbation du concept architectural pour la maison modèle « Les Berges » à être construite dans le projet Les Berges de Boisbriand, sur la rue Yvonne-Lacroix dans les zones R-1 303 et R-2 303-1 du Règlement RV-1441 sur le zonage, détaillée aux documents suivants :

- simulations visuelles du modèle « Les Berges »;
- élévations en couleur du modèle « Les Berges »;
- concept d'implantation des maisons du projet;
- liste des matériaux de revêtements extérieurs, datés du 23 mai 2017;
- panneau d'échantillons des matériaux.

DE refuser, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 7 juin 2017 portant le numéro R-17-CU-2863, la demande d'ajout de la couleur « gris rustique » à la liste des matériaux autorisés.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-07-436  
APPROBATION DU CONCEPT ARCHITECTURAL – REFUS DEMANDE  
DE MODIFICATION DU RATIO DU STATIONNEMENT – LIB  
BOISBRIAND – PHASE 2 – 1900, RUE DES FRANCS-BOURGEOIS –  
ZONE R-3 407**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY  
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 7 juin 2017 portant le numéro R-17-CU-2864 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ainsi qu'au Guide d'aménagement et de développement du secteur à dominante résidentielle, la demande d'approbation du concept architectural pour la phase 2 du projet LIB BOISBRIAND à être implantée sur le lot 4 206 426 dans la zone R-3 407 du Règlement RV-1441 sur le zonage, détaillée aux documents suivants :

- document de présentation, préparé par TLA Architectes, daté du 30 mai 2017;
- lettre justificative pour le ratio de cases de stationnement, préparée par Bâtimo, datée du 30 mai 2017.

DE refuser, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 7 juin 2017 portant le numéro R-17-CU-2864, la demande de modification du ratio de stationnement à 1,3 case par logement.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-07-437  
APPROBATION - CONCEPT ARCHITECTURAL – PLACE MASSÉNA  
PHASE 3 – RUE DES FRANCS-BOURGEOIS – ZONE R-3 407**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY  
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 14 juin 2017 portant le numéro R-17-CU-2884 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ainsi qu'au Guide d'aménagement et de développement du secteur à dominante résidentielle, la demande de modification du concept architectural pour la phase 3 du projet Place Masséna du Groupe Mathieu dans la zone R-3 407 du Règlement RV-1441 sur le zonage, détaillée au document de présentation, préparé par DKA Architectes, daté du 15 mai 2017.

Cette approbation est conditionnelle :

- au maintien du principe de deux (2) allées avec un aménagement paysager au centre, ce qui implique la modification de la bordure et le prolongement du trottoir;
- à ce que la pente négative qui mène à l'allée soit similaire à la pente des phases 1 et 2.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-07-438  
AMÉNAGEMENT D'UN ESPACE TAMPON ENTRE LA ZONE  
COMMERCIALE ET LA ZONE RÉSIDEN­TIELLE – SONIC BOISBRIAND –  
415, CHEMIN DE LA GRANDE-CÔTE – ZONE C-2 239**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE  
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 7 juin 2017 portant le no R-17-CU-2869 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande d'aménagement d'un espace tampon entre la zone commerciale C-2 239 et la zone résidentielle R-1 241 pour la station-service SONIC BOISBRIAND à être implantée au 415, chemin de la Grande-Côte, détaillée au plan du site, préparé par Jutras Architecture et daté du 11 janvier 2016.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-07-439  
DEMANDE D'EXEMPTION – UNITÉS DE STATIONNEMENT – 302,  
CHEMIN DE LA GRANDE-CÔTE**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT  
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 7 juin 2017 portant le no R-17-CU-2876 et conformément au Règlement RV-1441 sur le zonage, la demande d'exemption de fournir deux (2) cases de stationnement pour l'immeuble commercial situé au 302, chemin de la Grande-Côte, lot 2 106 462 du cadastre du Québec, circonscription de Terrebonne, dans la zone P-3 218-1.

DE verser la somme de 6 000 \$ perçue pour l'exemption au fonds de stationnement.

Cette approbation est conditionnelle à la signature et à l'approbation d'un bail d'occupation du domaine public pour une partie du lot 2 106 463 du cadastre du Québec.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-07-440  
AUTORISATION PERMANENTE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC  
– 302, CHEMIN DE LA GRANDE-CÔTE – CLINIQUE UNIVERSELLE**

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT  
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer une autorisation permanente d'occupation du domaine public municipal permettant d'occuper une partie du lot 2 106 463 du cadastre du

Québec, d'une superficie de 59,8 m.c., pour une période de cinq (5) ans à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017 pour une somme de 211,64 \$ pour l'année 2017 et indexable selon le taux de la taxe foncière en vigueur pour chacune des années subséquentes plus les taxes applicables.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-07-441  
RAPPORT MENSUEL D'EMBAUCHES - RV-1497**

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE  
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'accuser réception du dépôt par le directeur général du rapport d'engagements temporaires dressé conformément au Règlement RV-1497 pour le mois de juin 2017.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-07-442  
ENGAGEMENT – PERSONNEL SYNDIQUÉ - SCFP**

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE  
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'autoriser l'engagement du personnel syndiqué suivant, à savoir :

Kim Lefebvre	Secrétaire au Service de sécurité incendie à compter du 5 juillet 2017 en respect avec l'article 4.01d)i) et/ou ii) de la convention collective SCFP;
Annie Caron Anie-Pier Normandeau Élizabeth Racine	Animatrices étudiantes au Service des loisirs/bibliothèque à compter du 5 juillet 2017 en respect avec l'annexe D, article 2a) et/ou D-1e) de la convention collective SCFP;
Audrey-Anne Reysset Valérie Bourque	Préposées sites et locaux au Service des loisirs/bibliothèque à compter du 5 juillet 2017, en respect avec l'annexe D, article 2a) et/ou D-1e) de la convention collective SCFP.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-07-443  
ENGAGEMENT – PERSONNEL SYNDIQUÉ - SPQ**

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE  
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'autoriser l'engagement du personnel syndiqué suivant, à savoir :

Guillaume Marcil Faure      Pompiers permanents à temps plein au Service  
Martin Croteau                de sécurité incendie à compter du 10 juillet  
2017.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-07-444**  
**LETTRE D'ENTENTE SPQ NUMÉRO 8 – SIGNATURE**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET  
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant, la greffière et la directrice du Service des ressources humaines et de la paie à signer la lettre d'entente SPQ numéro 8 ayant trait à la prolongation de la période de probation d'un lieutenant au Service de sécurité incendie.

Adoptée

**COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE**

- Invite les citoyens à profiter des activités du festival de musique au parc Claude-Jasmin;
- Mentionne que le secteur du parc Claude-Jasmin deviendra le pôle culturel de la Ville.

**COMMUNICATIONS DES CONSEILLERS AU PUBLIC**

**Madame Lori Doucet, District Dion**

- Invite les citoyens à profiter des nombreuses activités estivales organisées pour eux.

**Monsieur Mario Lavallée, District Desjardins**

- Passe en revue quelques activités offertes aux citoyens;
- Rappelle la date de la séance du conseil municipal le 22 août prochain.

**Monsieur Denis Hébert, District Labelle**

- Souhaite bonnes vacances à tous.

**Madame Lyne Levert, District Sanche**

- Invite les conducteurs à la prudence sur les rues et rappelle la limite de la vitesse de 40 km/h.

**Madame Christine Beaudette, District Filion**

- Mentionne la disponibilité du cahier loisir sur le site Web de la Ville.

**Monsieur Jonathan Thibault, District Dubois**

- Invite les gens à profiter des « Beaux lundis » au parc Claude-Jasmin.

**Monsieur Érick Rémy, District DuGué**

- Campagne « J'aime mon voisin »;
- Présence dans la salle du conseil du drapeau qui souligne le 150<sup>e</sup> anniversaire du Canada.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur André Bordeleau

Articles 7, 10 et 30

**RÉSOLUTION 2017-07-445  
LEVÉE DE LA SÉANCE**

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT  
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

DE lever la séance à 20 h 40.

Adoptée